

Communiqué

L'APPMR, **nouvelle association professionnelle** voit le jour, pour représenter des industriels des Produits Minces Réfléchissants (PMR) qui respectent la légitimité des instances officielles et soumettent leurs produits aux procédures reconnues d'évaluation.

Les Produits Minces Réfléchissants (PMR)

Les PMR sont des produits comportant des propriétés isolantes thermiques et qui sont utilisés pour leur minceur, sous diverses appellations et acronymes (IMR, IMMR, PMMR, BTR, BRT, isolants thermo-rélecteurs, etc ...), dans des applications du bâtiment.

Les PMR se caractérisent par :

- **Leur composition** : association de plusieurs couches, pour une épaisseur totale de 5 à 30 mm, comprenant généralement un ou plusieurs films minces réfléchissants (feuilles d'aluminium ou feuilles plastiques aluminisées) et une ou plusieurs couches de matériaux donnant l'épaisseur finale (par exemple mousse plastique alvéolaire, films à bulle, non-tissé synthétique, laine végétale, animale ou minérale...)
- **Leur mode de fonctionnement** : étant de faible épaisseur, ils tirent une part significative de leur performance thermique de la faible émissivité de certaines de leurs couches réfléchissantes, associées à des lames d'air inertes.

Un débat sur leurs réelles performances

Au moment de la création de l'APPMR (Janvier 2008), les PMR sont l'objet de débats publics :

1. **quant à leur efficacité thermique** :

- Les laboratoires et instances officielles, les évaluant selon des méthodes d'essai normalisées et officiellement reconnues, les considèrent comme des compléments d'isolation, avec des performances thermiques réelles mais moindres que celles des isolants traditionnels épais
- Certains industriels des PMR, en revanche, nient la pertinence des méthodes normalisées et officiellement reconnues et, se basant sur des méthodes d'essais non officielles, déclarent des performances thermiques très nettement supérieures, du même ordre que celles des isolants en forte épaisseur.

2. **quant à leur utilisation en sous-toiture** :

- Les instances officielles (GS 20 de la Commission des Avis Techniques ...) proscrivent l'usage en sous-toiture (par dessus la charpente) des PMR de trop faible perméance à la vapeur d'eau, en raison des risques de survenance et d'accumulation de la condensation dans la lame d'air inerte de sous-face, et de pathologie induite à moyen terme, en particulier au niveau de la charpente.
- Certains industriels des PMR nient un tel risque et proposent leurs produits également en sous-toiture, malgré leur très faible perméance à la vapeur d'eau.

Ce débat public, non résolu lors de la création de l'Association, se déroule donc entre, d'une part les laboratoires et instances officielles garants de l'orthodoxie, et d'autre part ces industriels « révisionnistes » qui s'opposent à eux en niant les thèses généralement reconnues par la communauté scientifique internationale quant au fonctionnement hygrothermique des isolants et des parois.

